



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL

### D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 31 MARS 2023

Le Conseil d'Administration du CCAS de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 17 mars 2023, s'est réuni en salle de Justice et de Paix, de FORGES-LES-EAUX en séance publique, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Présidente.

Étaient présents : Christine LESUEUR, François ASSELIN, Pascale DUPUIS, Gaëlle COURTOIS, Brigitte MARTIN, Martine BONINO, Jean-Paul BEAUVAL, Martine DURY, Régis BECQUET, Guillemette HERMENT, Monique GAMBIER, Albert HELLUIN, Sylvie CAPELLE, Laurent VAUDRY.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents et représentés conformément à l'article L 2121-20 du code général des collectivités territoriales :

\*Fabienne LATISTE ayant donné pouvoir à Sylvie CAPELLE,

Étaient absents : Janine TROUDE, Marc ODIN.

**Quorum : 9**

**Ordre du jour de la séance :**

#### ***Appel nominal***

**Délibération n°2023-11** - Désignation du secrétaire de séance

**Délibération n°2023-12** – Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 1<sup>er</sup> mars 2023.

**Délibération n°2023-13 – BUDGET** : débat sur les orientations budgétaires 2023 du budget principal du CCAS et de ses budgets annexes « Résidence autonomie Les Hortensias » et « Service d'aides à domicile ».

#### **2023-11 - Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame la Présidente invite l'assemblée à désigner un ou une secrétaire de séance

Après avoir enregistré la candidature de Madame Monique GAMBIER, le conseil d'administration la désigne à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 « Abstention »), secrétaire de séance.

### **2023-12 – Proposition d'adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 1<sup>er</sup> mars 2023.**

Après avoir donné connaissance du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2023, Madame la Présidente invite le conseil d'administration à l'adopter.

Après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 « Abstention »), le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2023, sans observations.

### **2023-13 – BUDGET : débat sur les orientations budgétaires 2023 du budget principal du CCAS et de ses budgets annexes « Résidence autonomie Les Hortensias » et « Service d'aides à domicile ».**

Madame la Présidente invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport sur les orientations budgétaires 2023 du budget principal du CCAS et des budgets annexes « Résidence autonomie » et « Service d'aides à domicile », et à en délibérer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »), le conseil d'administration, prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2023 du budget principal du CCAS et de ses budgets annexes « Résidence Autonomie » et « Service Aides à Domicile », qui a eu lieu au vu du rapport sur les orientations budgétaires 2023 **joint à la présente délibération.**

## ***Informations et questions diverses***

### **1 – Table ronde du social**

Madame La Présidente informe l'assemblée que se tiendra le 4 mai 2023 à 14 heures au Théâtre Municipal de Forges-Les-Eaux, la première table ronde des acteurs du Social, qui a pour objet de faire se rencontrer les acteurs sociaux pour coordonner leurs actions, afin de pouvoir apporter une réponse et une solution aux personnes rencontrant des difficultés. Cela permettra ainsi de savoir qui fait quoi, et quel type d'action mobiliser pour répondre à une demande d'aide ou d'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés.

Madame Pascale DUPUIS signale que la Maison Familiale et Rurale n'a pas été invitée à cette réunion : Madame La Présidente lui répond que le nécessaire va être fait.

Madame Gaëlle COURTOIS signale que la commune de GAILLEFONTAINE a mis en place un espace de vie sociale et qu'il serait bien de lui transmettre la plaquette d'information de cette réunion.

Madame La Présidente lui répond que cela sera fait et que l'invitation sera diffusée à toutes les communes alentour et du canton.

## 2 – Logement

Madame La Présidente informe le CCAS qu'une personne de 83 ans a été trouvée sur Forges-Les-Eaux, à dormir dans sa voiture : il s'agit d'une personne qui résidait auparavant dans un logement insalubre, à Mauquenchy. Elle a été accueillie par le CCAS qui a pris contact avec l'assistante sociale qui le suivait, et qui lui a proposé de déposer une demande de logement social, mais ce-dernier a refusé, car ses revenus sont trop élevés pour pouvoir bénéficier des droits sociaux. Cette personne souhaite revenir habiter à Rouen.

Madame La Présidente en profite pour informer l'assemblée de la situation de la Maison MARBY située 27 avenue des Sources : un arrêté de fermeture de cet immeuble a été pris, pour faire cesser l'occupation de cet immeuble par trois personnes. Le premier, Monsieur LEMONNIER doit partir dans un autre logement. Le second, Monsieur SANCTOT a déposé une demande de logement social, tout comme le dernier, Monsieur POUGIN, pour habiter à Forges-Les-Eaux, mais il n'y a pas de logements disponibles dans la commune.

## 3 – Bons d'achat 2022 : bilan.

Madame Brigitte MARTIN présente le bilan des bons de fin d'année 2022. Sur les 24 000 € prévus au budget, 20 500 € ont été distribués, certaines personnes ont souhaité ne pas avoir de bons.

Pour la prochaine édition, il faudrait prendre en compte les modifications suivantes :  
\*mentionner que le bon d'achat n'est pas remboursable et qu'il n'y a pas de rendu de monnaie.

\*pour la prochaine distribution, lister les bénéficiaires des bons par noms (pour les femmes, nom marital et nom de jeune fille) et non par rues

\*communication : affichage chez les commerçants locaux dès le mois de septembre, article dans le magazine municipal « O'Fil de l'Eau », et relais sur le site internet communal.

Concernant la commune déléguée de Le Fossé, la distribution à domicile continuera

Madame Françoise ASSELIN remercie vivement tous ceux et toutes celles qui ont participé à la distribution des bons d'achat

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions et d'informations diverses, la séance est levée à 19 heures 35.

La secrétaire de séance  
Monique GAMBIER

La Présidente  
Christine LESUEUR

